

## Nouveau concours

### Programme d'appui aux initiatives interfacultaires en enseignement

#### Laboratoire d'innovation : Projet *Comprendre et créer, créer pour comprendre*

Le [Laboratoire d'innovation](#), c'est l'animation de grands projets aux thématiques transversales, visant à susciter des rencontres interdisciplinaires inédites et à créer un effet synergique exponentiel, tant en recherche qu'en enseignement, afin de proposer des perspectives originales et fécondes pour répondre aux enjeux de la société actuelle.

Parmi ces grands projets, l'initiative transversale [Comprendre et créer, créer pour comprendre](#) s'inscrit dans une vision d'université citoyenne où l'on veut favoriser la perméabilité université-communauté et soutenir l'engagement des individus et des collectivités en mettant notamment de l'avant **la recherche-crédation et la co-crédation** comme espaces de dialogue. Les objets privilégiés sont les savoirs expérientiels, la mémoire, la culture, le patrimoine, les humanités numériques, les récits, ainsi que les rapports entre les arts, la société et l'environnement.

Pour encourager des initiatives interfacultaires en enseignement en lien avec le projet transversal *Comprendre et créer, créer pour comprendre*, le Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes ainsi que le Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation se sont dotés d'un nouveau programme de financement et sollicitent des projets.

### Objectifs du programme d'appui

1. Soutenir le développement d'initiatives innovantes et interdisciplinaires en enseignement ;
2. Favoriser les collaborations interfacultaires ;
3. Créer des occasions de regards croisés pour une meilleure compréhension des enjeux étudiés ;
4. Offrir aux étudiants une activité de formation intensive où ils pourront mettre à profit leurs connaissances et travailler en interdisciplinarité ;
5. Encourager les collaborations avec des partenaires externes<sup>1</sup>.

### Critères de l'activité d'enseignement et d'admissibilité

- Être sous forme d'école d'été ou d'atelier collaboratif (workshop), intensif et crédité ;
- Constituer une nouvelle activité ou l'enrichissement significatif d'une école/atelier déjà en place ;
- S'inscrire dans le projet thématique [Comprendre et créer, créer pour comprendre](#) ;
- Impliquer des membres d'au moins deux facultés; l'équipe pédagogique doit être composée d'au minimum deux professeurs réguliers de facultés différentes<sup>2</sup> ;

---

<sup>1</sup> Le partenaire peut être une organisation publique ou privée externe à l'UdeM ou encore un établissement d'enseignement postsecondaire. Les collaborations avec les écoles ou les établissements affiliés à l'Université seront bien reçues. Il peut s'agir d'un partenaire existant ou d'un nouveau partenaire.

- Produire un contenu pédagogique qui reflète l'interdisciplinarité;
- S'adresser aux étudiants de 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et/ou 3<sup>e</sup> cycle ;
- Faire l'objet d'une visibilité et publicité adéquates afin de maximiser la participation d'étudiants ;
- Avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 30 avril 2020.

Note importante : Si un projet est proposé dans le cadre de ce concours, il ne pourra être soumis au concours du *Programme d'appui aux initiatives interfacultaires en enseignement-Projets transversaux du Laboratoire d'innovation*.

## Critères d'évaluation

Les propositions seront évaluées par un comité de pairs interfacultaire, composé de professeurs de l'UdeM, en fonction des critères suivants :

- Présence de toutes les informations et pièces attendues dans le dossier de présentation du projet ;
- Respect des critères d'admissibilité ;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs du programme d'appui ;
- Démonstration du niveau d'intégration thématique dans le projet [Comprendre et créer, créer pour comprendre](#) ;
- Démonstration du degré d'interdisciplinarité du contenu pédagogique de l'activité;
- Pertinence pédagogique de l'activité et portée des retombées ;
- Implication d'un partenaire externe, un atout.

## Critères de financement <sup>3</sup>

- Les activités sélectionnées pourront obtenir un soutien financier pouvant aller jusqu'à 25 000 \$;
- L'appui financier est non renouvelable;
- Les dépenses admissibles sont tous les frais liés à la préparation et à la prestation de l'activité:
  - Les ressources humaines (chargé de cours, auxiliaire d'enseignement, assistant technique, conférencier, artiste, coordonnateur, professionnel externe, etc.)
  - Le matériel et l'équipement nécessaire à la formation
  - Les frais de déplacement, d'hébergement et de séjour
  - Les frais de promotion de l'activité s'il y a lieu
- Les dépenses non admissibles sont :
  - Le personnel régulier
  - L'équipement informatique

Veuillez noter que tout solde restant sera récupéré.

---

<sup>2</sup> Exceptionnellement, des professeurs de deux départements/écoles distincts d'une même faculté, oeuvrant dans des secteurs disciplinaires différents, pourraient être acceptés avec justificatif pertinent.

<sup>3</sup> Si la proposition a une composante internationale, du financement complémentaire pourrait être possible auprès de la [Direction des affaires internationales](#) (DAI). Les porteurs du projet sont responsables des démarches le cas échéant.

## Bilan

Au terme du projet, les porteurs de dossier ayant obtenu un appui financier devront soumettre les documents suivants :

1. Un bilan de l'initiative (1 à 2 pages). Si pertinent, ce dernier pourra être accompagné de photos, vidéos, témoignages, etc.
2. Un rapport financier

## Transmission des propositions

Pour déposer un projet, veuillez compléter le formulaire ci-joint, fournir les pièces demandées et acheminer le tout à l'adresse suivante : [laboratoire-innovation@umontreal.ca](mailto:laboratoire-innovation@umontreal.ca).

Pour toute demande d'information sur ce concours, veuillez contacter : Diane Raymond ([diane.h.raymond@umontreal.ca](mailto:diane.h.raymond@umontreal.ca)).

## Dates importantes

25 janvier 2019	Date limite de dépôt des demandes
8 février 2019	Annnonce des résultats
Entre le 1 <sup>er</sup> mai 2019 et le 30 avril 2020	Prestation de l'activité de formation intensive
1 mois après l'activité	Remise du bilan